

(N^o 4.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi relatif à l'aliénation de biens domaniaux.

(Voir les n^{os} 28 et 42 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD, ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Gouvernement est autorisé à aliéner, par voie d'adjudication publique, les biens domaniaux désignés à l'état annexé à la présente loi.

ART. 2.

Le produit des ventes à faire en exécution de l'article précédent sera affecté à l'amortissement de la Dette flottante.

Bruxelles, le 23 novembre 1852.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) N. DELFOSSE.

Les Secrétaires,

(Signé) CH. VERMEIRE.

LÉOP. MAERTENS.

ÉTAT annexé au projet de loi relatif à l'aliénation de biens domaniaux.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES BIENS.	SITUATION.		CONTENANCE.	VALEUR APPROXIMATIVE.	LOYERS.
		COMMUNE.	PROVINCE.			

§ 1^{er}. — BIENS RURAUX ET BÂTIMENTS.

1	Maison, jardin et terre	Waterloo	Brabant	» 52.10	4,500 »	»
2	Maison de pont à bascule	Malines	Anvers	»	2,000 »	60
3	Bruyère	Bar-le-Duc	Id.	41.76.95	400 »	»
4	Maison et bâtiments	Quiévrain	Hainaut	»	44,000 »	»
5	Terrains non cultivés	Masnüt-Saint-Jean, Casteau, Nimy et Maisières	Id.	61.95.66	54,000 »	»
6	Étang dit : <i>Blanckaerd vyver</i>	Woumen et Mereken	Flandre occidentale	69.21.40	5,000 »	120
					129,900 »	

§ 2. — BOIS.

7	Partie de bois futaie	Boisfort	Brabant	» 16.54	750 »	»
8	Partie de bois et terrain	Id.	Id.	» 35.68	800 »	»
9	Partie de bois de Sapin	Id.	Id.	» 50.72	1,248 »	»
10	Bois de Bande Part du Prince	Bande	Luxembourg	278.44.50	189,542 »	»
11	Bois de Wavinsart	Bras	Id.	402.22.76	607,565 »	»
12	Bois dit : <i>Franc-Bois</i>	Fagnolles	Namur	400. » »	100,000 »	»
					899,485 »	

Récapitulation { § 1^{er}.
 { § 2.

					129,900 »	
					899,485 »	
					1,029,585 »	